

# Bordereau de signature

230609



Signataire	Date	Annotation
olivier segura, <i>Signature de MAIRIE DE STUCKANGE (215708637)</i>	31/08/2023	
olivier segura, <i>Signature de MAIRIE DE STUCKANGE (215708637)</i>	31/08/2023	  Certificat au nom de <u>OLIVIER SEGURA</u> (maire, COMMUNE DE STUCKANGE), émis par Certinomis - AA et Agents, valide du 02 oct. 2020 à 10:06 au 02 oct. 2023 à 10:06.
<i>Signature de MAIRIE DE STUCKANGE (215708637)</i>		

Dossier de type : ACTES // Signature



**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 9 JUIN 2023**

Membres en exercice : 15

Membres présents : 9

Nombre de voix : 12

Etaient présents : ANTOINE Corinne - DOLLEZ Patrice - FRADELLA Cédric- GENNEVOIS Hervé - GROHS Doris - PLATAT Mégane - SCHEIDER Franck - SEGURA Olivier - VUILLEMARD Patrick

Absent excusé : LEININGER Véronique a donné procuration à SEGURA Olivier - GENNEVOIS Marie a donné procuration à GENNEVOIS Hervé - BONNAIRE Guy a donné procuration à ANTOINE Corinne - PITTET Jordane a donné procuration à Patrice DOLLEZ - SCHREINER Marie-Claire – BONVIER Camille

Absent non excusé :

Le secrétaire de séance élu par le Conseil Municipal : CALLEGARI Carine.

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 9 juin à 19h30, le Conseil Municipal, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Mairie de Stuckange, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés du conseil du 3 avril 2023.

Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Convocation transmise le lundi 5 juin 2023.

---

**23/2023 – Election des délégués du conseil municipal et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs.**

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

*a) Composition du bureau électoral*

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM DOLLEZ Patrice, GENNEVOIS Hervé, FRADELLA Cédric et PLATAT Mégane. La présidence du bureau est assurée par ses soins.



STUCKANGE

## b) Élection des délégués

La liste déposée et enregistrée :1

Composition de la liste « Ensemble on va plus loin »

La liste est composée par :

Titulaires : Olivier SEGURA, Corinne ANTOINE et Cédric FRADELLA

Suppléants : Véronique LEININGER, Jordane PITTET, Doris GROHS

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 12

La liste « Ensemble on va plus loin » a obtenu 12 voix.

## **24/2023 – Utilisation des délégations du Maire et divers.**

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir (art. L.2122-23 du C.G.C.T) :

- Urbanisme : depuis le dernier conseil municipal nous avons enregistré :

PC	DP	CU	PA
3	7	2	1

- Point sur l'avancement des travaux d'enfouissement
- Point sur le début des travaux de création d'un trottoir rue Nationale
- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il a répondu favorablement à la sollicitation émanant de Monsieur le Maire de Volstroff pour réaliser le marquage routier de la Voie Communale 1 sur le ban communal de Stuckange : 459 mètres pour 413.10 €HT
- Dépôt du permis d'aménager : la Sapinière II

## **25/2023 – Réactualisation de la grille tarifaire du service périscolaire**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que la CAF de la Moselle, afin de renouveler la convention d'objectifs et de financements 2023-2026 a souhaité que la grille tarifaire appliquée aux usagers du service périscolaire tienne compte de leurs préconisations. Tel qu'une tranche de quotient familiale



STUCKANGE

inférieur à 500€ soit créée afin de garantir l'accessibilité du service au plus grand nombre de familles et que les deux premières tranches voient leurs tarifs ajustés. Cette nouvelle grille sera applicable dès le 4 septembre 2023.

TRANCHE DE QF	< 500	Entre 501 et 750	Entre 751 et 1100	Entre 1101 et 1400	Entre 1401 et 1700	Entre 1701 et 2000	Entre 2001 et 2300	> 2301
MATIN 7h30/8h15	1€	1,80 €	2,05 €	2,25 €	2,45 €	2,65 €	2,85 €	3,05 €
PAUSE MERIDIENNE repas	3,50€	4,50 €	7.50 €	9,65 €	9,85 €	10,05 €	10,25 €	10,45 €
PAUSE MERIDIENNE sans repas	2,50€	3,35 €	4,60 €	4,80 €	5,00 €	5,20 €	5,40 €	5,60 €
SOIR 1 16h/17h goûter	2,00€	2,70 €	2,95 €	3,15 €	3,35 €	3,55 €	3,75 €	3,95 €
SOIR 2 17h/18h	1,00€	2,00 €	2,25 €	2,45 €	2,65 €	2,85 €	3,05 €	3,25 €
SOIR 3 18h/18h30	1,00€	1,80 €	2,05 €	2,25 €	2,45 €	2,65 €	2,85 €	3,05 €
JOURNEE	<b>9,50€</b>	<b>12.80€</b>	<b>18,75 €</b>	<b>19,75 €</b>	<b>20,75 €</b>	<b>21,75 €</b>	<b>22,75 €</b>	<b>23,75 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver cette nouvelle grille qui sera applicable dès le 4 septembre 2023.

Pour	13
Contre	0
Abstention	0

### **26/2023 – Décision modificative budgétaire**

VU la délibération du 41/2021 du 21 octobre 2021 donnant la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre les chapitres, dans la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

VU les crédits inscrits au budget primitif 2023,

VU les crédits disponibles en section d'investissement au chapitre 20,

VU l'absence de crédits en section d'investissement au compte 203,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a pris la décision de virement de crédits à l'intérieur de la section d'investissement comme suit :

## SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES				
ARTICLE	CHAPITRE	OP	LIBELLE ARTICLE	MONTANT
DEPENSES				
2131	21		Bâtiments publics	- 20 000
203	20		Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	+ 20 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver cette décision modificative.

Pour	12
Contre	0
Abstention	1

### **27/2023 – Dénomination et numérotation du « Lotissement la Sapinière II ».**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- L'intérêt général que présente la dénomination de la voie nouvelle créée au lotissement la Sapinière II

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- adopte la dénomination « Allée des Pins » et la numérotation des quatre parcelles sera 2,4,6,8.
- charge Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

Pour	13
Contre	0
Abstention	0

### **28/2023 – Plan de financement pour l'audit énergétique**

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes et du groupe scolaire. Pour réaliser ce projet un audit énergétique de ces bâtiments est nécessaire.

Le conseil municipal, après avoir entendu,

1. Adopte l'opération ;
2. Décide sa réalisation ;
3. Arrête le plan de financement suivant :



STUCKANGE

Montant T.T.C. de l'opération : 8 160.00 €

PROJET	DEPENSES	RECETTES	PART EN %	SOLDE	
Rénovation de la salle des fêtes et du groupe scolaire					
Diagnostic énergétique de bâtiments EMT Solutions	6 800,00€	Climaxion-diagnostic des bâtiments publics	2 000,00€	29,41%	4 800.00€
		Subvention totale escomptée en HT	2 000,00€	29,41%	
		Autofinancement HT	4 800,00€	70,59%	
		Total HT	6 800,00€		
TVA 20%	1 360.00€		6 160,00€		
Total TTC	8 160.00€		8 160,00€	100,00%	

#### 4. Sollicite une subvention au titre du fond vert.

Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h23  
Procès-verbal relatif aux délibérations n°23/2023 à 28/2023

Fait et délibéré le 9 juin 2023.

Le Maire  
Olivier SEGURA.